

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Numéro tarifaire	Désignation des produits
Produits originaires du territoire du Canada ... (suite)	
9905.84.21	Parties de filtres à huile de graissage pour moteurs à combustion interne de locomotives (du numéro tarifaire 8421.99.00)
9905.84.22 ¹	Parties de machines à laver la vaisselle de type ménager (du numéro tarifaire 8422.90.05)
9905.84.23	Parties d'appareils de pesage des numéros tarifaires 8423.10.00 et 8423.81.00 (du numéro tarifaire 8423.90.00)
9905.84.24	Vaporisateurs à gâchette pour contenants non aérosol (du numéro tarifaire 8424.89.00)
9905.84.26	Parties d'appareils pour l'agriculture ou l'horticulture du numéro tarifaire 8424.81.90; parties de vaporisateurs à gâchette pour contenants non aérosol (de la sous-position 8424.90)
9905.84.27	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, des types agricoles ou horticole; transporteurs à bois de placage spécialement conçus pour être employés avec les appareils automatiques pour bobiner ou débobiner le bois de placage (du numéro tarifaire 8428.39.00)
9905.84.28	Rails de guidage d'ascenseur; moyeux, roues et axes pour matériel de manutention du grain de la position 84.28 (des numéros tarifaires 8431.31.00 ou 8431.39.00)
9905.84.29	Moyeux, roues et axes pour niveleuses et décapeuses (du numéro tarifaire 8431.49.90)
9905.84.42	Parties de chalumeaux guidés à la main (du numéro tarifaire 8468.90.10)
9905.84.54	Parties de machines à mouler par injection pour le caoutchouc ou les matières plastiques (du numéro tarifaire 8477.90.00)
9905.84.56	Graisseurs de rails (du numéro tarifaire 8479.81.00)
9905.84.57	Souricières à remontage (du numéro tarifaire 8479.89.90)
9905.84.58	Parties de graisseurs de rails et de souricières à remontage; moyeux, roues et axes de balais mécaniques autres que les balayeuses (du numéro tarifaire 8479.90.80)
9905.84.66	Roureaux coniques (du numéro tarifaire 8482.91.00)
9905.84.67	Engrenages à 70 dents et trains d'engrenages destinés à être utilisés exclusivement ou principalement dans des locomotives et vis sans fin destinées à être utilisées exclusivement ou principalement dans des véhicules ferroviaires (du numéro tarifaire 8483.40.90)

1

Ces produits ne font pas l'objet d'une élimination immédiate des droits de douane; se reporter à la note générale.